



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**Judi 16 décembre 2021 À 19h15**  
**Salle du Conseil municipal**

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en séance à huis clos en raison de la crise sanitaire  
La séance a été filmée et retransmise en vidéo et en direct

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le seize décembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Aurélie GROS, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs, Aurélie GROS, Marc GUERTON, Arlette TRAMBLAY, Baptiste OLLIVON, Brigitte ROUSSEAU, Claude MARTINEZ, Christiane JEAUD, Pierre MULAS, Olivier VERMESSE, Béatrice CANU, Laurent TABARD, Martine SCHARRE, Sylvain BEGUE, Pascal ETHEVE, Céline GUILLEMOT, Yannick VILLARDIER, Sabrina SUBILE, Jacques BEAUDET, Christine BARATAUD

### Étaient absents et représentés :

Monsieur Richard LAVAUD pouvoir à Madame Brigitte ROUSSEAU  
Madame Sandra BELIBI MBASSI pouvoir à Monsieur Pierre MULAS  
Madame Marianne SEBAS pouvoir à Madame Christiane JEAUD  
Monsieur Thomas FREJAC pouvoir à Madame Arlette TRAMBLAY  
Madame Aurélie DESPIERRE pouvoir à Madame Aurélie GROS  
Monsieur Johan HOTTINGER pouvoir à Monsieur Marc GUERTON  
Monsieur Grégory BLANCHETOT pouvoir à Monsieur Yannick VILLARDIER

### Était absent :

Monsieur Choukri TRABELSI

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Laurent TABARD

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE** des décisions prises par Madame la Maire conformément à l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1- NOUVELLE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour et 5 Abstentions (Messieurs VILLARDIER, BEAUDET, BLANCHETOT pouvoir à M. VILLARDIER et Mesdames SUBILE et BARATAUD),

**RAPPORTE** la délibération N° 2021-49 du 27 septembre 2021.

**DÉSIGNE** les membres titulaires et suppléants tels que définit ci-après :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission d'appel d'offres	Marc GUERTON Pierre MULAS Richard LAVAUD Baptiste OLLIVON Yannick VILLARDIER	- Arlette TRAMBLAY Olivier VERMESSE Christiane JEAUD Jacques BEAUDET

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

### 2- NOUVELLE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour et 5 Abstentions (Messieurs VILLARDIER, BEAUDET, BLANCHETOT pouvoir à M. VILLARDIER et Mesdames SUBILE et BARATAUD),

**RAPPORTE** la délibération N° 2021-50 du 27 septembre 2021.

**DÉSIGNE** les membres titulaires et suppléants tels que définit ci-après :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission de DSP	Marc GUERTON Pierre MULAS Richard LAVAUD Baptiste OLLIVON Yannick VILLARDIER	- Arlette TRAMBLAY Olivier VERMESSE Christiane JEAUD Jacques BEAUDET

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

### 3- NOUVELLE FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE, DE SES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

**CONSIDERANT** que la nouvelle répartition pourra se faire de la manière suivante :

Fonctions	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Taux proposé (en % de l'indice 1027)
Maire	55 %	53.69 %
1 <sup>er</sup> adjoint – Marc GUERTON	22 %	20.69 %
2 <sup>ème</sup> adjoint – Richard LAVAUD	22 %	20.69 %
3 <sup>ème</sup> adjoint – Arlette TRAMBLAY	22 %	20.69 %
4 <sup>ème</sup> adjoint – Baptiste OLLIVON	22 %	20.69 %
5 <sup>ème</sup> adjoint – Brigitte ROUSSEAU	22 %	20.69 %
6 <sup>ème</sup> adjoint – Claude MARTINEZ	22 %	20.69 %
7 <sup>ème</sup> adjoint – Christiane JEAUD	22 %	20.69 %
Conseiller délégué – Pierre MULAS	6 %	5.24 %
Conseiller délégué – Olivier VERMESSE	6 %	5.24 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour et 5 Abstentions (Messieurs VILLARDIER, BEAUDET, BLANCHETOT pouvoir à M. VILLARDIER et Mesdames SUBILE et BARATAUD),

**RAPPORTE** la délibération N° 2021-45 du 27 septembre 2021.

**VALIDE** les nouveaux taux proposés pour l'attribution des indemnités de fonction brutes mensuelles tels que définis ci-dessus.

**DIT** que les sommes correspondantes sont prévues au budget communal 2021 et suivants.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

## RESSOURCES HUMAINES

### 4- PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

**PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

### 5- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour et 5 voix Contre (Messieurs VILLARDIER, BEAUDET, BLANCHETOT pouvoir à M. VILLARDIER et Mesdames SUBILE et BARATAUD),**

**DECIDE de créer :**

- 1 poste d'attaché hors classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 19,5/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 17,25<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10/20<sup>ème</sup>

**AUTORISE** Madame la Maire à procéder au recrutement d'un contractuel. Compte tenu de la nature des fonctions à exercer, la rémunération sera assimilée à un emploi de catégorie « A », (traitement indiciaire et primes éventuelles dans la limite maximale du salaire),

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

## FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

### 6- CREANCES IRRECOUVRABLES

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour et 5 voix Contre (Messieurs VILLARDIER, BEAUDET, BLANCHETOT pouvoir à M. VILLARDIER et Mesdames SUBILE et BARATAUD),**

**REJETTE** la somme de 260.80 € présentée en pertes sur créances irrécouvrables, en raison d'éléments nouveaux fournis au comptable public en vue de la poursuite des procédures de recouvrement,

**ACCORTE** la somme de 3 763.30 € en pertes sur créances irrécouvrables,

**ACCORDE** ainsi au comptable public décharge du montant accepté,

**DIT QUE** les crédits budgétaires correspondants sont prévus sur l'exercice 2021 aux articles 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant de 854.49 € et 6542 « créances éteintes » pour un montant de 2 908.81 €.

**DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

### 7- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE

**CONSIDERANT** qu'afin de mettre à jour les prévisions budgétaires, il convient de modifier le budget 2021 « Commune » comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses de fonctionnement

##### **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Article 6042 – Fonction 020 : Achats prestations de services

- 46 048.00 €

Article 6232 – Fonction 024 : Fêtes et cérémonies

- 1 000.00 €

**Chapitre 014 – Atténuations de produits**

Article 739222 – Fonction 020 : Fds de Solidarité des communes de la Région Ile de France + 30 506.00 €

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Article 6541 – Fonction 020 : Créances admises en non-valeur + 855.00 €

Article 6542 – Fonction 020 : Créances éteintes + 2 909.00 €

Article 6574 – Fonction 025 : Subventions de fonctionnement aux associations + 1 000.00 €

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Article 678 – Fonction 01 : Autres charges exceptionnelles + 91 827.00 €

Recettes de fonctionnement**Chapitre 013 – Atténuations de charges**

Article 6419 – Fonction 020 : Remboursement sur rémunérations du personnel + 20 000.00 €

**Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations**

Article 7461 – Fonction 020 : Dotation Générale de Décentralisation + 11 175.00 €

Article 74834 – Fonction 020 : Compensation au titre des exonérations des taxes foncières + 48 874.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses d'investissement**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**

Article 1068 – Fonction 01 : Excédents de fonctionnement capitalisés + 53 161.00 €

**Opération 21 « Stade »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2138 – Fonction 412 : Autres constructions -125 000.00 €

**Opération 40 « Eglise Montceaux »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 21318 – Fonction 020 : Autres bâtiments publics + 69 000.00 €

Article 2161 – Fonction 020 : Œuvres et objets d'art + 35 000.00 €

Article 2184 – Fonction 020 : Mobilier + 106 000.00 €

**Opération 46 « Voirie »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2152 – Fonction 821 : Installations de voirie + 30 000.00 €

**Opération 48 « Centre de loisirs »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2184 – Fonction 421 : Mobilier + 350.00 €

**Opération 49 « Centre technique »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2128 – Fonction 823 : Autres agencements et aménagement + 5 000.00 €

**Opération 52 « Centre culturel »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2135 – Fonction 314 : Install. générales, agencements, aménagement des constructions -173 511.00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour et 5 voix Contre (Messieurs VILLARDIER, BEAUDET, BLANCHETOT pouvoir à M. VILLARDIER et Mesdames SUBILE et BARATAUD),**

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 – Budget Commune présentée ci-dessus.

**DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

**8- EXERCICE 2022 - BUDGET COMMUNE - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**CONSIDERANT** que les crédits réels d'investissement ouverts au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 476 671.43 € auxquels il faut déduire les crédits nécessaires au remboursement de la dette (33 822.00 €) et les restes à réaliser (618 387.00 €), le quart des crédits restant représente donc 706 115.61 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour et 5 voix Contre (Messieurs VILLARDIER, BEAUDET, BLANCHETOT pouvoir à M. VILLARDIER et Mesdames SUBILE et BARATAUD),**

**AUTORISE** le Maire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits réels d'investissement ouverts au cours de l'exercice 2021, soit 706 115.61 € :

**Opération 13 « Eglise Coudray »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 21318 – Fonction 020 : Autres bâtiments publics 100 000.00 €

**Opération 20 « Plantations »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2121 – Fonction 823 : Plantations d'arbres et d'arbustes 6 000.00 €

**Opération 21 « Stade »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2138 – Fonction 412 : Autres constructions 150 000.00 €

**Opération 40 « Eglise Montceaux »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 21318 – Fonction 020 : Autres bâtiments publics 69 000.00 €

Article 2161 – Fonction 020 : Œuvres et objets d'art 35 000.00 €

Article 2184 – Fonction 020 : Mobilier 106 000.00 €

**Opération 45 « Mairie »**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 2051 – Fonction 020 : Concessions et droits similaires 5 000.00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2135 – Fonction 020 : Aménagements des constructions 10 115.61 €

Article 2183 – Fonction 020 : Matériel de bureau et matériel informatique 10 000.00 €

Article 2188 – Fonction 020 : Autres immobilisations corporelles 5 000.00 €

**Opération 46 « Voirie »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2151 – Fonction 822 : Réseaux de voirie 25 000.00 €

Article 2152 – Fonction 821 : Installations de voirie 25 000.00 €

**Opération 51 « Belle Gabrielle »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2128 – Fonction 824 : Autres agencements et aménagements de terrains 80 000.00 €

**Opération 58 « Travaux divers »**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 21318 – Fonction 824 : Autres bâtiments publics 20 000.00 €

Article 2135 – Fonction 020 : Aménagements des constructions 60 000.00 €

**DIT** que les crédits faisant l'objet d'une réalisation seront inscrits au budget primitif 2022 ainsi que les recettes nécessaires.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

## 9- RAPPORT D'ACTIVITES DU SIARCE 2020

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2020 du SIARCE (consultable au Secrétariat Général)

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

## 10- SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION ACTED

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la subvention à l'association ACTED d'un montant de 500 € en solidarité avec les concitoyens de Haïti.

**DIT** que la somme est inscrite au budget.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

## 11- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;

**AUTORISE** son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**INDIQUE** son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique ;
- Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
- Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;
- Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique ;

**HABILITE** le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;

**AUTORISE** son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;

**DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

## 12- AVENANT N°1 AU MARCHE N°2021-14 RELATIF A LA RESTAURATION DE LA GLACIERE DE MONTCEAUX

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix Pour et 2 voix Contre (Monsieur VILLARDIER et Madame BARATAUD),**

**AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2021-14,

**DIT** que le nouveau montant du marché relatif à la restauration de la Glacière de Montceaux s'élève à 59 386,86 €HT (soit 71 264,23 €TTC),

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

## URBANISME

### 13- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE À LA MAINTENANCE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la nouvelle convention-cadre de participation financière relative à la maintenance du logiciel de gestion des droits des sols et foncier Cart@ds CS,

**AUTORISE** Mme la Maire à signer ladite convention-cadre et tous les documents y afférents,

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

### 14- DÉBAT SUR LE ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**CONSIDÉRANT** que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable décrites ci-après :

- **AXE 1 : ALLIER DÉVELOPPEMENT URBAIN ET MAINTIEN DU CADRE DE VIE**

Orientation n°1 : Assurer un développement urbain responsable

Orientation n°2 : Mettre en valeur le cadre urbain et les éléments de patrimoine remarquables

Orientation n°3 : Soutenir les activités, les commerces et les services de proximité

Orientation n°4 : Développer l'usage des mobilités douces et l'accessibilité aux transports en commun

- **AXE 2 : PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS, VALORISER LES PAYSAGES ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**

Orientation n°1 : Promouvoir la nature en ville

Orientation n°2 : Assurer la pérennité de l'activité agricole

Orientation n°3 : Préserver les espaces naturels et les continuités écologiques, facteurs de diversité paysagère

**CONSIDÉRANT** les échanges

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** des échanges du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme intercommunal ;

**DIT** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

## JEUNESSE

### 15- AVENANT N°2 A LA REGIE DE RECETTES JEUNESSE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la régie de recettes pour le Service Jeunesse.

**AUTORISE** Madame la Maire à élargir la tranche d'âge pour les bénéficiaires des sorties jeunesse aux enfants à partir de 9 ans (CM1).

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

## VIE ASSOCIATIVE

### 16- FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ACTIONS POST COVID19 PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS

**CONSIDÉRANT** que les associations ayant la volonté de réaliser une action exceptionnelle de reprise post Covid19 devaient en faire la demande de subvention avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et réaliser l'action au plus tard le 31 mars 2022,

**CONSIDERANT** que les propositions de subvention définies dans le tableau suivant :

Nom de l'association	Opération(s) organisée(s)	Dépenses prévisionnelles	Montant subvention proposé
Association Cycliste Coudraysienne / SOVELO	Journées d'action So Velo pour sensibiliser les habitants à pratiquer le vélo et attirer de nouveaux adhérents	2 066,20 €	566.20 €
AVIRON	Animation Avirose dans le centre commercial à l'occasion d'Octobre Rose	1 750 €	500 €
CB FIT	Démarrage de l'activité	450 €	200 €
Handball Club Coudraysiens	Création d'une section handfit	2 042 €	1007 €
MRDV Olympique	Soutien en vue de la préparation des jeux olympiques de l'athlète Coudraysienne Marie-Divine KOUAMÉ		250 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 523,20 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame SUBILE étant membre du bureau de l'association CB FIT ne prend pas part au vote),**

**VOTE** l'attribution des subventions « post covid 19 » conformément au tableau ci-dessus.

**AUTORISE** Madame la Maire à procéder au versement des subventions à chacune des associations concernées.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fin de séance à 20h22

Madame Aurélie GROS  
Maire du Coudray-Montceaux  
Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud  
en charge de la Démocratie Participative et du Parc Naturel Urbain  
Conseillère régionale d'Ile-de-France



*Aurélie Gros*